

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ACTON  
MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-291**


**À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 5 décembre 2017, le règlement numéro 2017-291 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

**Donné à Upton, ce 7e jour de décembre 2017**

  
Cynthia Bossé  
Directrice générale

## Certificat de Publication

### AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-291

Je soussigné, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 7e jour du mois de décembre 2017, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- . au bureau municipal
- . à l'église catholique;
- . dans l'édition de décembre 2017 du journal municipal «Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7e jour du mois de décembre de l'an 2017.



Cynthia Bossé,  
Directrice générale  
Municipalité d'Upton